

**REUNION D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DE LA
SOCIETE CIVILE CONGOLAISE, PARTIE PRENANTE, AU
PROCESSUS FLEGT EN PREVISION DE NEGOCIATION D'UN APV**

COMMUNIQUE FINAL

La réunion d'information sur la préparation de la société civile Congolaise, partie prenante au processus FLEGT en prévision de négociation d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) a eu lieu ce 23 mai 2008 à l'hôtel Phoenix, à Brazzaville, avec la facilitation de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). L'allocution d'ouverture a été prononcée par Mr Arnaud ANSELIN, représentant la Commission Européenne.

Cette réunion qui a été modérée par Isaac MOUSSA, a connu la participation d'une quinzaine d'acteurs de la Société Civile, dont la liste est jointe en annexe.

Elle avait deux objectifs:

- 1- Informer la Société Civile sur le contenu du processus FLEGT,
- 2- Désigner 2 à 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de la Société Civile, devant faire partie du Secrétariat technique du point focal de la négociation.

Deux interventions ont marqué la première partie de la réunion :

- Monsieur Arnaud ANSELIN, de la commission Européenne, a dans un premier temps clarifié l'historique du processus FLEGT et indiqué les différentes étapes devant aboutir à la conclusion d'un APV. Ensuite, il a présenté le chemin parcouru par le Congo dans le cadre de ce processus.

- Monsieur Adonis MILOL, facilitateur de l'UICN a, quant à lui, édifié les participants sur les missions de l'UICN et le rôle de cette institution dans le cadre du processus FLEGT. Sa mission dans ce processus est de faciliter le dialogue entre les différents acteurs. Il a insisté sur le fait que l'UICN n'est pas un financier du FLEGT, ni une ONG internationale. Elle n'a pas pour mission le renforcement des capacités de la société civile. Elle est une organisation internationale.

Ces différentes interventions ont donné lieu à des questions d'éclaircissements auxquelles les intervenants ont apporté des éléments de réponse.

La deuxième partie de cette réunion, exclusivement réservée aux membres de la société civile congolaise, s'est déroulée en deux phases :

- 1- La réflexion sur l'effectivité de l'implication de la société civile dans le processus FLEGT et sur sa capacité à contribuer à la définition de la légalité.
- 2- La désignation des délégués de la société civile, membres du secrétariat technique de la négociation qui accompagneraient le négociateur lors des sessions de négociation.

S'agissant du premier point, après un tour de table, les participants ont pris les résolutions suivantes :

- Mettre en place une plate forme formelle de la Société Civile dans le cadre du processus FLEGT ;
 - Adopter une charte de la plate forme ;
 - Organiser un atelier sur le concept de légalité ;
 - Améliorer la communication entre les membres de la société civile et les partenaires.
- 3- Abordant le deuxième point, les participants ont élu les personnes suivantes devant représenter la société civile comme membres du secrétariat technique de la négociation qui accompagneraient le négociateur lors des sessions de négociation:
- Stéphanie Jeanne MAYINGUIDI (Titulaire) ;
 - Joël LOUMETO (Titulaire) ;
 - Gervais-Ludovic ITSOUA-MADZOUS (Suppléant) ;
 - Hadjinsy Grégoire KOUFFA (Suppléant).

Commencée à 10 heures 45 minutes, la réunion a pris fin à 16 heures 05 minutes.

Fait à Brazzaville, le 23 mai 2008

Les participants

Le secrétariat de la séance,

- Président, Monsieur Pierre Timothée MOLEBANDA
- Vice- Président, Monsieur Roch Euloge NZOBO, Responsable des programmes à l'OCDH
- Membres du secrétariat,
 - o Madame Stéphanie Jeanne MAYINGUIDI, Coordinatrice au Centre d'Aide et d'Assistance Juridique à l'AFJC
 - o Monsieur Gervais ITSOUA MADZOUS, Président du CEDEV